

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 14 septembre 2021

CP2021_09_28
id. 5904

Le 14 septembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme SARDEING)

Sont absents :

M. DESCAZEAUX

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-699 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES PUBLICS
FONDS COMMUN D'HÉBERGEMENT**

En 2021, une autorisation de programme de 30 000 € a été votée afin de venir en aide aux établissements lors de l'achat d'équipements destinés à l'hébergement.

Lors de la présente réunion, les demandes du collègue Jean LACAZE à Grisolles et du collègue Jean ROSTAND à Valence d'Agen sont examinées.

1/ Collège Jean LACAZE à Grisolles :

Monsieur le Principal sollicite la participation du Département pour l'achat de chariots de casiers.

Le montant de cette acquisition s'élève à 629,28 € TTC. Une subvention à hauteur de 50 % dans le cadre du fonds commun d'hébergement portera la participation de la collectivité à 314 €.

2/ Collège Jean ROSTAND à Valence d'Agen

Monsieur le Principal sollicite la participation du Département pour l'achat de mobiliers de cuisine.

Le montant de cette acquisition s'élève à 5 855,75 € TTC. Une subvention à hauteur de 50 % dans le cadre du fonds commun d'hébergement portera la participation de la collectivité à 2 927 €.

La situation de la ligne budgétaire article 20431 – sous/fonction 221 : participations versées aux collèges pour dépenses d'équipement au titre du fonds commun d'hébergement sera la suivante :

- autorisation de programme.....	30 000,00 €
- engagement à ce jour.....	2 585,00 €
- engagement à la présente commission.....	3 241,00 €
- reliquat.....	24 174,00 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Considérant les demandes faites par les collègues Jean Lacaze à Grisolles et Jean Rostand à Valence d'Agen au titre du fonds commun d'hébergement,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les modalités susvisées l'attribution des subventions départementales suivantes :
 - 314 € au collègue Jean LACAZE pour l'achat de chariots de casiers,
 - 2 927 € au collègue Jean ROSTAND pour l'achat de mobiliers de cuisine.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL